**Compte rendu de la réunion IA-IPR de mathématiques** **05 octobre 2021**

**Sujet : “Le contrôle continu au baccalauréat en mathématiques”**

**Le projet d’évaluation** a pour but :

* d’ériger des principes communs en établissement, d’harmoniser nos pratiques.
* de pouvoir expliciter aux familles nos pratiques.

Les chefs d’établissements ont un prototype de projet d’évaluation.

L’équipe pédagogique peut s’en emparer ou faire différemment. L’idée est d’élaborer cette année une première version. C’est un outil de communication envers les familles : faire simple, clair et rapide.

A titre d’exemple on pourrait écrire : “Les devoirs maisons ont un objectif formatif, il y a des devoirs communs, les évaluations formatives représentent … % de l’évaluation”

**Quels doivent être les principes qui guident l’écriture et l’élaboration de ce projet ?**

Il y a trois grands principes :

* alterner les évaluations sommatives et formatives
* avoir un équilibre avec ⅓ d’évaluations formatives et ⅔ d’évaluations sommatives
* consacrer environ 10% du temps d'enseignement à l’évaluation sous toutes ses formes.

La moyenne doit être bâtie autour de tous les types d’évaluations.

**Harmonisation des évaluations et pression évaluative**

Le projet d’évaluation est une occasion pour les équipes de réfléchir à l’évaluation et en particulier à la mise en place de devoirs communs. Une réflexion en équipe disciplinaire peut être utile sur les attendus et la progressivité des apprentissages en vue de ces évaluations communes.

Cette réflexion en équipe permettra de dégager des principes généraux, de fixer un cadre commun dans lequel la liberté pédagogique doit exister. Les équipes doivent avoir la même vision de l’équilibre entre évaluation formative et sommative.

Harmoniser les pratiques permet également d’assurer une égalité de traitement pour tous les élèves d’un groupe. Dans cette optique, faire un devoir commun est une façon de répondre aux inquiétudes et questionnements des familles, de se protéger de certains parents.

Une idée donnée par M. Le Gouzouguec sur ce thème : on peut faire corriger un exercice d’une évaluation commune par un collègue pour être plus équitable.

Autre remarque qui est venue au cours de l’intervention : au cas où un collègue ne voulait pas faire des évaluations communes, il ne rentrerait plus dans le projet d’établissement.

**Autour de la question de la pluralité des formes d’évaluations :**

Se fixer à minima deux devoirs de type formatif par trimestre. Ne pas vouloir nécessairement donner des devoirs de 4 heures. Des évaluations d’une heure à deux heures conviennent.

Les évaluations formatives prennent des formes variées (par exemple individuel, collectif, temps limité, temps libre, TP, oral …)

Les automatismes ont leur place dans l’évaluation. Ils entrent dans un cadre formatif. Le travail sur les automatismes (surtout en décalage avec le chapitre traité) est très intéressant.

Les devoirs maison peuvent intervenir également dans l’évaluation formative. Il faut, dans ce cas, l’annoncer en amont aux élèves. Ils peuvent être l’occasion d’une évaluation par compétences.

Le travail de l’oral peut également être évalué. Par exemple, la présentation d’un mathématicien est une bonne idée pour évaluer l’oral. Aucune obligation d’en retirer une note chiffrée, cela peut alimenter le livret scolaire de l’élève ou les compétences sur parcoursup. Si on choisit de noter ce travail, on peut s’appuyer sur les grilles d’évaluation du grand oral. Il est d’ailleurs intéressant de présenter cette grille aux élèves pour qu’ils comprennent ce sur quoi ils seront évalués au mois de juin.

On ne nous demande pas de modifier foncièrement nos pratiques actuelles. Un point de vigilance qui est revenu régulièrement dans le discours des inspecteurs est de prendre soin d’expliciter nos attentes auprès des élèves et de les informer sur le fait qu’une évaluation est certificative ou non. Autrement dit, ils insistent sur la transparence de l’évaluation (pas d’interrogation surprise notamment).

**Quelques réponses aux différentes questions qui ont été posées concernant le contenu de l’évaluation**

Il faut viser les attendus des programmes et aussi être en accord avec les poursuites d’études des élèves. Le niveau du sujet zéro de l’an dernier reste en vigueur.

Il s’agit d’être progressif dans les difficultés des exercices et s’assurer qu’un nombre suffisant d'activités a été mené en amont. Les ¾ des questions doivent être accessibles et le dernier quart peut être l’occasion d’aller plus loin (prise d’initiative).

Les appréciations sur les copies doivent être explicites et formatives.

Une remarque au sujet des évaluations : des études ont montré qu’en donnant des barèmes larges, il y a moins de dispersion des notes et une plus grande équité. En cela, on nous encourage à étendre cette pratique plutôt que de noter au ¼ de point par exemple.

Le mode examen en classe de première est une bonne préparation pour les épreuves de terminale. On peut le mettre en place au moins sur certaines évaluations.

Il doit y avoir une réflexion d’établissement sur le risque de voir des élèves absents de façon récurrente aux évaluations. Se mettre d’accord sur des principes communs aux différentes disciplines sur ce point.

Les options de terminales doivent être valoriser.

**Compétence communiquer**

La compétence communiquer peut être évaluée de façon transversale lors d’une évaluation écrite. Nous sommes libres de noter l’oral. Le tout est de clarifier les règles auprès des élèves.

Cette compétence est importante, il faut surtout faire vivre l’oral au quotidien.

Enfin, une question a été également posée au sujet de l’étude de la loi binomiale sans une étude explicite des **coefficients binomiaux** : l’utilisation de la calculatrice pour le calcul des coefficients binomiaux peut être suffisante dans une première approche.